31 août 2026 - Compte-rendu

Compte rendu du Conseil des ministres du 31 août 2026.

Télécharger le .pdf

COMMUNICATION

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Le ministre de l’éducation nationale a présenté une communication sur la rentrée scolaire 2026.

La rentrée concerne cette année 11,6 millions d'élèves et 1,2 million de personnels de l’éducation nationale, dans plus de 55 000 implantations sur toute la France. Cette rentrée est marquée par l’accélération de la chute démographique, avec 161 000 élèves de moins dans notre système éducatif. Une évolution qui devrait se poursuivre, avec une baisse attendue de 1,7 million d’élèves entre 2025 et 2035. Cette rentrée est caractérisée par l’entrée en vigueur de nouvelles mesures, dédiées à la fois à améliorer la qualité de notre service public et à renforcer la protection des élèves, mais aussi de chantiers de long terme, car ce que la France sera dans vingt ans – ses innovations, sa cohésion, sa capacité à s'adapter – se décide aujourd'hui, dans chaque salle de classe.

En conséquence, quatre priorités guident l'action du ministère pour répondre à ces enjeux :

- Instruire avec une exigence renforcée, pour élever le niveau des élèves et former de futurs citoyens. Les mesures déjà engagées portent leurs fruits : dédoublement des classes en éducation prioritaire, plafonnement à 24 élèves en grande section, évaluations nationales des élèves du CP à la seconde, refonte totale des programmes de la petite section à la troisième avec des objectifs annuels. Pour poursuivre cet élan, l'accent est mis sur deux priorités absolues : la maîtrise du langage d’une part, avec un effort centré sur le vocabulaire (objectif de 2 500 mots acquis en fin de maternelle), sur l’apprentissage par cœur, et sur la lecture et l’écriture ; le raisonnement scientifique et les mathématiques d’autre part, en replaçant les automatismes et la résolution de problèmes au cœur des apprentissages, et avec la création dès cette rentrée de plus de 300 classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences. Cette ambition s'étend à tous les établissements, avec une attention particulière portée à la lutte contre la grande difficulté scolaire, notamment au collège, ainsi qu'à la valorisation de l'excellence.

En lien avec la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l’apprentissage, la carte des formations continue d'être adaptée et le dispositif AvenirPro sera déployé dans l'ensemble des lycées professionnels afin d'améliorer l'insertion des futurs diplômés. Le conseil national de la refondation consacré à l'attractivité de cette voie sera lancé en octobre 2026.

Enfin, la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, permettant désormais de recruter et former les professeurs dès la licence, s’est traduite par l’amélioration de l’attractivité des concours, avec une hausse de 50 % du nombre d’admis pour 40 % de postes ouverts en plus. Pour mémoire, les lauréats des concours en fin de L3 débutent en ce mois de septembre leur formation rémunérée en master.

- Protéger : la protection des élèves et de l'institution constitue une priorité absolue.

Il s’agit d’abord de protéger les élèves contre les violences sexuelles. Alors que près de 10 % des mineurs seraient victimes de viols ou d’agressions sexuelles, dans plus de 80 % des cas dans le cercle familial, tous les élèves de la grande section à la terminale pourront faire part de leur situation, grâce à un questionnaire adapté à l'âge des enfants distribué dès novembre, avec la possibilité pour chaque élève de solliciter un entretien avec un adulte de confiance s’il le souhaite.

Il s’agit ensuite de protéger les élèves contre la surexposition aux écrans, dont les effets sur l'attention, le sommeil, la santé mentale et les facultés intellectuelles des élèves sont désormais scientifiquement établis. C’est le sens de l'interdiction du téléphone portable au lycée, prévue par la loi promulguée la semaine dernière par le Président de la République. Pour la première fois, les élèves français auront une scolarité complète sans téléphone. Des alternatives sportives, éducatives et culturelles seront proposées pour offrir de nouveaux espaces de sociabilité aux élèves. En outre, 300 emplois d’infirmiers, assistants sociaux et psychologues de l’éducation nationale sont créés en cette rentrée.

Enfin, la protection des personnels est renforcée par un décret permettant de changer d'affectation un élève dont les parents menaceraient gravement un membre du personnel éducatif, tout en garantissant un suivi scolaire renforcé.

- Unir : car l'École est la fabrique de l'unité républicaine et de la citoyenneté. Cela implique de garantir une Ecole inclusive, laïque, luttant contre toutes les formes de discriminations et capable de rassembler autour de valeurs communes.

Depuis 2017, l'École inclusive a été profondément renforcée : 70 % d'AESH supplémentaires ont été recrutés et près de 2 800 ULIS ont été créées dans le premier et le second degré. Aujourd'hui, nos écoles accueillent 200 000 élèves en situation de handicap de plus qu’en 2017. Cette politique d’inclusion se poursuit en renforçant notamment l’attention portée à l’accessibilité, afin de permettre une scolarisation réussie et de faciliter les adaptations pédagogiques.

Dans le cadre d’un travail conjoint avec plusieurs ministères, le plan de formation à la laïcité, le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le plan de lutte contre les haines et les LGBTphobies ont été mis en place.

Enfin, le 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d’hommage aux « morts pour la France », sera désormais commémoré dans toutes les écoles élémentaires et établissements scolaires. La cohésion nationale implique en effet de faire mémoire de celles et ceux qui ont risqué leur vie pour défendre les principes de liberté, d’égalité et de fraternité qui nous fondent.

- Prévoir : les changements majeurs qui bouleversent notre société – baisse des naissances, changement climatique, intelligence artificielle – emportent des conséquences profondes sur l’organisation et le fonctionnement de l’Ecole. Le ministère se dote donc d’une capacité à prévoir ces évolutions et à mener les adaptations nécessaires.

La baisse démographique impose de sortir d’une logique strictement annuelle pour renouer avec une politique d’aménagement du territoire par et autour de l’Ecole. L'expérimentation en cours dans 18 départements pilotes permettra de construire, en étroite collaboration avec les élus locaux, une carte de l’offre scolaire pluriannuelle. Afin d’appuyer cette nouvelle méthode qui a vocation à s’appliquer à l’ensemble des départements dès 2027, le ministère procèdera à la création d’une direction de la politique territoriale de l'École et de l'anticipation avant le 1er novembre.

Le changement climatique exige également une réponse concrète et planifiée, en appui aux collectivités territoriales, qui sont propriétaires du bâti scolaire : un plan accéléré d'adaptation sera mis en œuvre pour 2 500 écoles vulnérables identifiées pendant l’été, tandis que le plan de gestion des vagues de chaleur sera renforcé d’ici au printemps prochain. Toutes les épreuves des examens de 2027, à l'exception des quelques épreuves qui durent toute la journée en voie professionnelle, se tiendront uniquement le matin.

Enfin face à l'intelligence artificielle, une approche pragmatique a été adoptée. En lien avec le Premier ministre, un enseignement obligatoire de l'IA en classe de seconde sera mis en place dès 2027, afin que les élèves en gardent l’entière maîtrise. Le programme de cet enseignement et la formation des professeurs seront mis en place cette année.

S’agissant enfin des conditions techniques de la rentrée, le ministère de l’éducation nationale a fait face à une série de cyberattaques pendant l’été qui l’ont conduit à prendre des mesures de protection. A titre de précaution, l’accès aux applications informatiques a ainsi été fermé ou très fortement réduit dans les académies de Toulouse et de Nantes pour les jours à venir. Cette situation, complexe pour les équipes, n’empêche pas l’accueil des élèves dès la rentrée et le début des cours dans des conditions ordinaires.

MESURES D’ORDRE INDIVIDUEL

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du Premier ministre :

- M. Vianney BOURQUARD, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la cour des comptes (1er tour), à compter du 1er septembre 2026 ;

- M. Paul TEBOUL, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la cour des comptes (2ème tour), à compter du 1er septembre 2026 ;

- M. Pierre ROLLAND, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la cour des comptes (3ème tour), à compter du 1er septembre 2026 ;

- M. Christian CHAPARD, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la cour des comptes (4ème intérieur), à compter du 1er septembre 2026.

Sur proposition de la ministre des armées et des anciens combattants :

- M. le contrôleur général des armées Sylvain MATTIUCCI est nommé chef du contrôle général des armées, à compter du 1er septembre 2026 ;

- M. l'ingénieur général de 1ère classe de l’armement, ingénieur du grade transitoire des ingénieurs de l'armement Bruno BELLIER est nommé directeur général de l’Ecole Polytechnique, à compter du 1er septembre 2026 ;

- Il est mis fin aux fonctions de directeur stratégie de défense, prospective et contreprolifération de la direction générale des relations internationales et de la stratégie exercées par M. l’ingénieur général hors classe de l’armement, ingénieur du grade transitoire des ingénieurs de l’armement Bertrand LE MEUR, à compter du 1er septembre 2026.

En outre, ont été adoptées diverses mesures d’ordre individuel concernant des officiers généraux de l’armée de terre et de la direction générale de l’armement.

Sur proposition de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature :

- M. Alexis VUILLEMIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire, est nommé secrétaire général, à compter du 1er septembre 2026.

Sur proposition de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire :

- Mme Marion ZALAY, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire, est nommée directrice générale de l’Établissement national des produits de l’agriculture et de la mer (FranceAgriMer), à compter du 1er septembre 2026 ;

- Mme Maud FAIPOUX, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire, est nommée directrice générale de l’enseignement et de la recherche.